

PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique unique préalable
à l'autorisation unique requise au titre des articles L 214-1 et suivants du code de
l'environnement (eau et milieux aquatiques)
et visant à déclarer d'intérêt général la demande présentée par la commune de CAPBRETON
de renouvellement de l'autorisation de transfert hydraulique de sédiments marins pour le
rechargement des plages sud sur la commune de CAPBRETON**

Demandeur : COMMUNE DE CAPBRETON
Représenté par M. Patrick LACLEDERE

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de CAPBRETON – Place SAINT-NICOLAS – BP 25 – 40 130 CAPBRETON durant **32 jours consécutifs du mardi 19 décembre 2017 à 09h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h30 inclus.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation unique concernant le renouvellement de l'autorisation de transfert hydraulique de sédiments marins pour le rechargement des plages sud sur la commune de CAPBRETON.

Mme THENET Marion, consultante indépendante en conseil, communication et formation sur toutes les thématiques liées au développement durable, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale et le dossier de déclaration d'intérêt général :

- sur support papier : à la mairie de CAPBRETON aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ; le samedi de 09h00 à 12h00 ;
- sur un poste informatique à la mairie de CAPBRETON aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture des Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 19 décembre 2017 à 09h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h30, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CAPBRETON et disponible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouvertures des bureaux ;
- envoyées par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à la mairie de CAPBRETON, – place SAINT-NICOLAS – BP 25 – 40 130 CAPBRETON ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr , jusqu'au vendredi 19 janvier 2018 à 16h30. Elles devront porter, dans l'objet du mail, la mention : « à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur (EP CAPBRETON) ».

Mme THENET Marion, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ces observations dans les conditions suivantes :

- Mardi 19 décembre 2017 : de 09h00 à 12h00
- Mercredi 27 décembre 2017 : de 13h30 à 16h30
- Jeudi 11 janvier 2018 : de 09h00 à 12h00
- Vendredi 19 janvier 2018 : de 13h30 à 16h30

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par M. LACLEDERE Patrick – COMMUNE DE CAPBRETON – Place SAINT-NICOLAS – BP 25 – 40 130 CAPBRETON.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de CAPBRETON et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet